



## **CAPL n° 2 du 9 juillet 2009**

### ***Affectation locale des Contrôleurs***

## **Compte-rendu**

Le SNADGI-CGT était représenté par Lynda SEUWIN, Marie-Pierre BOREL et Olivier LEFEVRE. Après lecture de notre déclaration liminaire, nous sommes passés à l'examen des propositions de l'Administration pour l'affectation des Contrôleurs arrivant dans le département au 1er septembre prochain.

Ces arrivées se répartissent en :

- 15 affectations sur postes fixes (dont 2 arrivées de l'extérieur et 13 internes au département)
- 4 affectations sur poste EDRA département (dont 3 sorties d'ENI)
- 3 affectations « ALD » résidence (dont 1 interne suite à suppression d'emplois).
- 1 affectation « ALD » sans résidence (sortie d'ENI)

De façon générale, l'affectation des agents sur poste fixe n'a pas posé de problème particulier, l'Administration n'ayant pas dérogé à la règle de l'ancienneté (fiche n°3). Néanmoins, l'affectation des B stagiaires (généralement EDRA ou ALD) n'est pas complètement satisfaisante, puisque la CAP locale s'est tenue avant les suites de la CAP nationale. Nous avons dénoncé cette situation qui leur est défavorable.

Par ailleurs, nous avons également dénoncé le nombre de postes fixes laissés vacants après le mouvement général de mutation, alors que certains de ces postes avaient été demandés. Il ressort clairement que l'Administration fait le choix de la précarité en préférant combler les trous par des EDRA département et des ALD.

Ainsi, 2 postes restent vacants à l'IAD de Château-Thierry, 1 poste à l'IAD de Guise, 4 postes au CDIF de Laon et 1 poste à l'ICE de Soissons.

5 de ces postes sont « comblés » par des agents sortant de l'ENI (ALD ou EDRA).

Sauf modification par la CAP nationale d'affectation des B stagiaires, restent vacants :

- 3 postes fixes (1 à l'IAD de Guise, 1 au CDIF de Laon et 1 à l'ICE de Soissons)
- 5 postes d'EDRA département.

En outre, nous sommes intervenus sur la situation délicate des nouveaux SIP de Guise et d'Hirson où il manque la moitié de l'effectif B (soit un sur deux !). Le Directeur a convenu de cet état de fait, mais a simplement répondu : « nous avons la faculté d'adapter les objectifs aux difficultés » ...

Enfin, nous avons fait le constat de la dégradation continue des mouvements de mutation, signe évident de l'incapacité de la Direction Générale à gérer correctement cette mission. La pénurie d'emplois est désormais visiblement ingérable à tous les niveaux !!!

Pour toutes ces raisons, les élus du SNADGI-CGT ont voté contre ce mouvement.

SOISSONS, le 9 juillet 2009.  
*Les élus SNADGI-CGT de la CAPL n°2*